



Interpellation de Nicolas Shahshahani : une nouvelle étape dans la répression du mouvement pro-palestinien en France

Description

Par l'Agence Média Palestine, le 19 mars 2026



Interpellation de Nicolas Shahshahani :

une nouvelle étape dans la répression du mouvement pro-palestinien en France

AGENCE MEDIA PALESTINE

L'interpellation de Nicolas Shahshahani, vice-président de l'organisation EuroPalestine, relance le sujet du durcissement du traitement judiciaire des militants pro-palestiniens en France. À 78 ans et malade sous traitement stricte, le militant a été interpellé à son domicile lors d'une perquisition tonitruante le 17 mars avant d'être placé en garde à vue dans le cadre d'une procédure pour « apologie du terrorisme », avant d'être déféré devant le parquet. Il sera jugé le 9 septembre 2026.

Une interpellation à l'aube

Six heures du matin. Huit policiers cagoulés font irruption au domicile de Nicolas Shahshahani. Sa compagne, Olivia Zomor, présidente d'EuroPalestine, décrit une scène brutale : « Les policiers immobilisent Nicolas, m'interdisant de m'approcher de lui. Puis se mettent à fouiller la maison mettant nos affaires sens dessus dessous. » Elle dénonce également un commentaire tenu lors de la perquisition : « un des policiers se permet de dire : "Ils n'ont pas l'air d'aimer les juifs", avant de savoir que nous sommes juifs et que je lui fasse remarquer son amalgame dangereux entre juifs et politique israélienne. » Lors de la fouille du domicile, aucun élément incriminant n'a été découvert : « Ni armes, ni drogue trouvées, mais deux

keffieh brandis comme des trophées ! Â», ironise la militante. Elle ajoute que son compagnon a été emmené sans pouvoir prendre ses médicaments : Â« En lâ??emmenant sans lui laisser prendre ses médicaments [â?!] ils ont le culot de me dire â??On vous le ramènera mercrediâ?». Â»

Une procédure disproportionnée

Elsa Marcel, avocate de Nicolas Shahshahani, jointe par lâ??Agence Média Palestine, critique vigoureusement lâ??intervention policière : Â« Ce qui est complètement dâ??lirant câ??est la disproportion des moyens utilisés [â?!] huit policiers cagoulés qui ont tout cassé chez eux [â?!] ils auraient pu le convoquer en audition, il nâ??y avait aucune raison dâ??employer ces méthodes-là . Â» Lâ??avocate insiste sur la situation médicale du militant et dâ??crit une procédure lourde pour des faits mineurs : Â« Tout cela pour un extrait dâ??un discours lors dâ??une manifestation le 7 octobre 2025 [â?!] trois phrases qui ne posent aucune difficulté. Â»

Joint par lâ??Agence Média Palestine, Nicolas Shahshahani revient sur son arrestation. Il confirme : Â« Les policiers ont mon numéro de téléphone, mon adresse, ils auraient très bien pu me convoquer. Au lieu de ça ils sont venus à huit, lâ??arme au poing, câ??est évidemment un choix de leur part. Â» Il dâ??crit ensuite les objets saisis lors de la perquisition : Â« Un inventaire à la Prêvert : un chapeau noir que je portais lors du rassemblement, un sweatshirt avec écrit dessus â??Free Palestineâ?, des keffieh, quelques autocollants et un livre. Ils ont tout mis sous scellés. Â» Sur son état de santé, il dâ??nonce une prise en charge dâ??faillante : Â« Ils ont refusé que je prenne mes médicaments. Je nâ??ai eu ma dose du matin quâ??à 17h. Ensuite mes médicaments ont été perdus lors des transferts. Mes besoins médicaux ont été négligés. Â» En tout, lâ??homme a subi 36 heures de détention, plusieurs auditions et un dâ??ferrement au parquet. Il a été libéré le 18 mars en fin dâ??après-midi. Le parquet avait initialement requis un pointage régulier au commissariat et une interdiction de manifester, mais il nâ??a pas été suivi par le juge des libertés.

Dès le 17 mars, EuroPalestine a appelé un rassemblement de soutien devant le tribunal judiciaire de Paris le jour-même de lâ??interpellation. Un appel auquel ont répondu de nombreuses personnes et auquel sâ??est jointe lâ??Association France Palestine Solidarité (AFPS) qui a dâ??noncé la multiplication des Â« procédures bâillons Â», la criminalisation de la solidarité avec la Palestine et une répression croissante des militants.

Â« Lâ??apologie du terrorisme Â» au cœur des critiques

Au-delà de son cas personnel, Nicolas Shahshahani estime que la situation dâ??épasse largement son propre dossier : Â« Je suis lucide : on est en présence dâ??une offensive de taille contre tous les soutiens du peuple palestinien, qui sâ??est aggravée terriblement depuis le 7 octobre 2023, avec un recours généralisé à cette loi sur lâ??apologie du terrorisme, que je considère comme scélérate. Â» Il dâ??crit également un usage systématique de mesures policières lourdes : Â« Perquisitions, gardes à vue prolongées! Il nâ??y a pas le dâ??but dâ??une justification. Je ne me cache pas, je ne vais pas fuir, jâ??ai toujours répondu aux convocations. Mais je ne suis pas

le seul dans ce cas. En cellule, il y avait plusieurs jeunes gens arrêtés pour les mêmes raisons. »

Comme dans d'autres affaires récentes, les poursuites reposent sur la qualification d'« apologie du terrorisme ». Depuis octobre 2023, son usage est de plus en plus contesté : flou juridique sur la frontière avec la liberté d'expression, extension des discours politiques liés à Gaza et la crainte d'un effet dissuasif sur la parole militante. Cette évolution inscrit dans le cadre de la circulaire du 10 octobre 2023 du garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti, appelant à une réponse pénale ferme et une vigilance accrue sur les discours liés au « conflit ».

Des affaires similaires, dont celle d'Omar Al Soumi, porte-parole d'Urgence Palestine, sont régulièrement citées par les organisations de défense des libertés publiques comme exemples d'une judiciarisation croissante du militantisme pro-palestinien. En juin 2025, Urgence Palestine, avec le soutien du Centre d'étude, de recherche et d'information sur les mécanismes à l'origine du mal-développement (CETIM), saisissait les mécanismes de protection des droits humains de l'ONU pour dénoncer la « mécanique répressive du gouvernement français » qui souhaitait dissoudre Urgence Palestine. Par un communiqué du 18 mars 2026, à l'occasion de la 61e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Urgence Palestine et le CETIM annoncent saisir à nouveau les mécanismes de protection des droits humains de l'ONU, pour dénoncer « la criminalisation et persécution » d'Omar Alsoumi.

[Lire aussi : Arrestation d'Omar Alsoumi : une nouvelle attaque contre la solidarité](#)

Tags

1. apologie du terrorisme
2. europalestine
3. garde à vue
4. génocide
5. justice
6. palestine
7. répression

date création
2026/03/19